

Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 10 SEPTEMBRE 2021

Présents : COLLANGE Claude, MOURTON Daniel, ISACCO Jean-Luc, NEME Paul, BELLIN Gérard, ROUDAIRE Christian, PIGEON André, MARCHEIX Michèle, THOMAS Jean Marc

Absents excusés : BERTRAND Pierre – ROFFET Eric

Pouvoirs : BERTRAND Pierre donne pouvoir à Mme COLLANGE Claude
ROFFET Eric donne pouvoir à Mme COLLANGE Claude

Monsieur THOMAS Jean Marc a été élu secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour : « approbation du RPQS 2020 eau potable » et « travaux supplémentaires façade salle polyvalente ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 juillet 2021

Madame le Maire rappelle que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 5 juillet 2021 a été remis à chaque membre de l'assemblée par courrier ou par mail et demande s'il y a des observations quant à la rédaction de ce compte rendu.
« sans observation », le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts du SIEG 63

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de LANDOGNE adhère, modifie ses statuts.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter.

Approbation du RPQS 2020 EAU POTABLE

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Travaux supplémentaires façade salle polyvalente

Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux de réfection de la façade de la salle polyvalente ont débuté.

A la réunion de démarrage, sur le chantier, l'équipe municipale se rend compte qu'un pignon de la salle polyvalente a été oublié dans le chiffrage présenté par l'entreprise BOURDAROT, adjudicatrice du marché.

Il est alors demandé à l'entreprise BOURDAROT d'estimer ces travaux. Le montant s'élève à 1 500.00 € HT – 1 800.00 € TTC.

Un avenant au marché doit être établi. Il porte le montant du marché à 12 900.00 € HT – 15 480.00 € TTC.

Etude enfouissement des lignes électriques et télécom dans la traverse de Laschamps

Un rendez-vous a été organisé sur place à Laschamps le 5 juillet 2021 avec un représentant du Département et un représentant du SIEG 63 pour repérer les travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom.

Un chiffrage estimatif a été réalisé. Pour l'instant, le dossier est en attente.

Travaux	Montant estimatif € TTC	Part SIEG € TTC	Part subvention FIC € HT (25 000.00) 25 %	Part commune € TTC
Distribution électricité	320 000.00	320 000.00		
Réseau Telecom	30 000.00		6 250.00	23 750.00
Eclairage public	93 000.00	54 250.00		38 750.00
Etude travaux faite par le SIEG	gratuite			gratuite
TOTAL	443 000.00	374 250.00	6 250.00	62 500.00

Adressage des villages

L'adressage des villages est en cours. Il est abordé le sujet des routes communes :

- Avec Miremont : la voie est nommée Rue des Carrières. La commune de Miremont affiche les numéros pairs et la commune de Landogne les numéros impairs.
- Avec Pontaumur à Laschamps : la voie est nommée Rue de la Tuilerie.

A La Peyrière, Mme Clairon Mondet a été désignée référente pour le village. 2 noms de rue sont remontés : Rue du Boeijou et Rue des Creux de la Terre

Dans certains villages, les panneaux sont à nettoyer

SICTOM convention de coopération de gestion des sites de compostage et de broyage

Le SICTOM propose la signature d'une convention de coopération avec la commune pour suivre l'évolution de la réglementation des déchets organiques. Afin d'atteindre ces objectifs, le SICTOM va déployer des solutions de compostage et de broyage :

- La mise à disposition d'un broyeur aux communes adhérentes,
- L'activité de broyage de branches sur les plateformes du syndicat,
- Le déploiement des projets de compostage partagé

Compte tenu des conséquences que la signature de cette convention engendre notamment la mise à disposition de l'employé communal, d'un emplacement et la souscription d'une assurance, le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant.

QUESTIONS DIVERSES

- Le 21 septembre 2021, le bureau d'études SAFEGE est venu pour visiter les installations d'eau potable de la commune. Il a en charge de faire l'étude patrimoniale et le schéma directeur. Des documents sont à fournir pour alimenter leur base.
- Madame le Maire indique que la commune peut moduler le taux d'exonération de la taxe foncière. Il est décidé de ne rien changer au taux voté.
- Les travaux de voirie sont en cours. Il est demandé aux agriculteurs d'éviter de circuler avec les tracteurs sur les voies fraîchement goudronnées afin de ne pas dégrader le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23H00